

Christine MENDIBOURE

Secrétaire départementale

Monsieur le Député,

L’UNSA EDUCATION des Landes souhaite attirer votre attention sur la situation très difficile que pourraient rencontrer certains collèges et écoles du département dans le cadre de la modification de la carte de l’éducation prioritaire. Les actuelles discussions au niveau académique font état de 4 réseaux sortants de cette carte sur les 6 existants : Hagetmau, Villeneuve, Roquefort, Mont de Marsan Duruy.

La non labellisation du collège de secteur (sortie programmée du dispositif) entraine de facto la non labellisation des écoles primaires qui l’alimentent. Or, dans certains territoires de notre département, les écoles primaires rencontrent des difficultés beaucoup plus importantes que le collège de secteur car leur recrutement est marqué par une plus faible mixité sociale.

Les critères retenus par le ministère pour établir ses choix nous semblent contestables. En effet, l’indice social retenu est l’agrégation de focus : pourcentage d’élèves issus des catégories sociales défavorisées, zones urbaines sensibles, retard à l’entrée en 6eme, taux de boursiers.

Si le taux de CSP défavorisées est un élément probant, le retard en 6eme est remis en cause par la politique menée d’une scolarité linéaire sans redoublement. Le taux de boursiers ne correspond bien souvent pas à la réalité de la précarité locale. Les familles les plus en difficultés sont celles qui actionnent le moins leurs droits. Quant à la part des ZUS, elle exclue de fait la ruralité.

Ces critères nationaux ont une incidence réelle et forte sur notre département en de-labélisant 4 secteurs sur 6 existants.

Pour l’UNSA EDUCATION la labellisation « éducation prioritaire » ne doit pas être actée définitivement sur un secteur mais doit répondre à un état précaire conjoncturel et doit permettre aux élèves les plus fragiles une réussite scolaire en actionnant des politiques éducatives et territoriales spécifiques. Les choix arrêtés à ce jour pour les Landes ne nous semblent pas justifiés. Ils risquent de fragiliser la situation de certains établissements en cassant la dynamique de certains réseaux bénéficiant de la labellisation « éducation prioritaire ».

Nous vous interpellons pour vous demander en votre qualité de député d’aborder cette question avec Mme La Ministre afin que ce dossier évolue positivement pour les écoles et collèges Landais.

L’UNSA EDUCATION regrette que le lycée ne fasse pas partie prenante de ces dispositifs .La refondation de l’école que soutient notre fédération s’emploie à définir une scolarité linéaire de l’école à l’université. Le chainon lycée manque dans le schéma de l’éducation prioritaire, en particulier pour notre département semi rural.

Nous souhaitons qu’au moment où la carte de l’éducation prioritaire fait l’objet de discussions dans notre académie, la spécificité des territoires soit prise en compte au-delà de critères nationaux.

Une juste appréciation, au plus prés de la réalité, est un gage de réussite de la refondation.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, en mes respectueuses salutations.

Christine MENDIBOURE

Secrétaire départementale UNSA EDUCATION

40@unsa-education.org